

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2020

Le conseil municipal de CHATEAUPONSAC s'est réuni à la Mairie de Châteauponsac le 10 juillet 2020 à 19 heures, selon convocation en date du 2 juillet 2020, sous la présidence de M Gérard RUMEAU, Maire de Châteauponsac.

Mme Virginie MASSIAS étant secrétaire de séance

Présents : M RUMEAU, Maire, Mmes SENECAI, GUILLEMOT BANDOLLIER, MM GERMANAUD, MARTIN, BARAUD, adjoints, Mmes FRANÇOIS, HENRY, MASSIAS, ROUAULT, ROUMILHAC, STEPHEN, MM CAILHOL, DESSON, DUCHILIER, DUDOGNON, JOMIER, PERICHON.

Absent(s) représenté(s) : Mme ALBESPY (procuration M RUMEAU)

Délibération n°2020-07-01

Objet : Session à huis clos

VU l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, au regard de l'urgence sanitaire instauré par la Loi du 23 mars 2020 prorogée par la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19, de limiter les regroupements de personnes dans un même lieu afin de restreindre les risques de propagation du virus,

SUR DEMANDE de M RUMEAU Gérard, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE que la session du Conseil Municipal se déroulera à huis-clos.

Reçu en Préfecture le 13/07/2020

Délibération n°2020-07-02

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le Conseil Municipal se réunit et délibère à huis clos en vertu de l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le code électoral

VU le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020 fixant le nombre de délégués et suppléants pour les élections des sénateurs le 27 septembre 2020 et précisant le mode de scrutin ;

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal, après installation du bureau électoral et dépôt des listes, à procéder à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur le Maire précise que deux listes ont été déposées, « la liste Chantal SENEAL » et la liste « Pascal BARAUD », composées comme suit :

- Liste Chantal SENEAL:
 - Chantal SENEAL
 - Michel GERMANAUD
 - Eliane GUILLEMOT BANDOLLIER
 - Pierre MARTIN
 - Nadège ROUAULT
 - Eric DESSON
 - Virginie MASSIAS
 - Alain JOMIER
- Liste Pascal BARAUD
 - Pascal BARAUD

Il est procédé au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel dont le dépouillement donne les résultats suivants :

LISTE	SUFFRAGES
Chantal SENEAL	18
Pascal BARAUD	1

Les listes obtiennent donc le nombre de sièges suivant pour représenter le collège des conseillers municipaux lors des élections sénatoriales :

LISTE	DELEGUES	SUPPLEANTS
Chantal SENEAL	5	3
Pascal BARAUD	0	0

Reçu en Préfecture le 13/07/2020